

# Au Fil de l'Argenson

Lettre d'information 11/2021



## Sommaire

Marché de la Saint Nicolas	p.1
Rétrospective 2021	p.2
Réélection du Conseil	p.3
Bulletin d'adhésion	p.4

## Marché de la Saint Nicolas

Cette année se finira sur une note festive, puisque notre association tiendra son premier marché de la Saint Nicolas :

samedi 4 décembre de 14h à 18h  
dans la salle Albert et Juliette Chaussée.

Des artisans, commerçants et artistes locaux seront là pour vous proposer objets et gourmandises en tous genres !

--

## Prochaine assemblée générale

samedi 22 janvier 2022 à 10h30  
salle Albert et Juliette Chaussée

PATRIMOINES  
SAINT FULGENT DES ORMES  
Association 1901  
Reconnue d'intérêt général

Siège social :  
Mairie - 25, rue des Tisserands  
61130 Saint Fulgent des Ormes

[www.patrimoinesstfulgentdesormes.org](http://www.patrimoinesstfulgentdesormes.org)  
[patrimoinesstfulgentdesormes@gmail.com](mailto:patrimoinesstfulgentdesormes@gmail.com)

Page Facebook  
[@patrimoinesstfulgentdesormes](https://www.facebook.com/patrimoinesstfulgentdesormes)

Amis de Patrimoines Saint Fulgent des Ormes  
<https://www.facebook.com/groups/530320537503383>

Rédactrice en chef : Chantale SOUTY

Photographies : Les photographies sont de l'association  
« Patrimoines Saint Fulgent des Ormes », sauf mention.

Maquette : « Patrimoines Saint Fulgent des Ormes »

Impression : Par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

© Géoportail

## Rétrospective des événements en 2021

Malgré les conditions sanitaires que chacun ne connaît que trop bien, deux événements ont eu lieu au mois d'août.

### Vide-maison privé

Un vide-maison chez des particuliers nous a permis de vendre des objets qui nous avaient été remis sous forme de dons l'an passé. Nous remercions ici la famille Guerriau pour l'organisation. Leur don à notre association s'élève à 300 euros.

--

### Messe de la Saint Gilles

Saint Gilles est le patron de notre église.

Cette année, la messe de la Saint Gilles a eu lieu le samedi 28 août.

Nous avons pu entendre sonner Clémentine, notre cloche, une des rares cloches d'église encore activée à la main dans la région. En effet, et avec l'autorisation du sacristain, Quentin Boisnay, de l'association « le Patrimoine Campanaire de l'Ouest » a fait tinter notre cloche avant la messe.

L'Abbé Le Meur nous ayant permis de faire une quête après la messe, comme l'an passé, nous avons collecté 102 euros pour notre association.

Nous remercions ici tous ceux qui ont participé à cet événement.

## Petit historique et rappel des buts et du fonctionnement de l'association

Notre association fêtera ses trois ans en 2022.

Elle a été créée pour aider à préserver, restaurer et mettre en valeur les patrimoines bâti et naturel de notre commune.

En octobre 2020 nous avons obtenu le statut d'association d'intérêt général.

Cela permet à tous nos donateurs et adhérents de bénéficier d'une défiscalisation sur les sommes versées.

Patrimoines Saint Fulgent des Ormes fonctionne comme toutes les associations reconnues d'intérêt général :

- Le Conseil d'Administration qui décide des orientations et de la gestion de l'association
- Le Bureau qui applique les décisions du Conseil d'Administration et gère les affaires quotidiennes.

Le Conseil d'Administration s'est réuni plusieurs fois par an depuis la création de l'association.

En 2022, les membres du Conseil d'Administration doivent être réélus.

## **Comment se proposer à un poste au Conseil d'Administration ?**

Le Conseil d'Administration, comme le stipulent nos statuts, doit comporter entre 2 et 9 membres.

Lors de la prochaine assemblée générale ordinaire, les membres de l'association éliront les administrateurs pour les trois années à venir.

Tout(e) adhérent(e) souhaitant se présenter à ce poste devra le signifier par courrier ou par mail avant le 15 janvier 2022.

Les mails devront être adressés à :  
patrimoinessfulgentdesormes@gmail.com

Les candidatures par courrier devront être envoyées à notre adresse :

Association  
Patrimoines St Fulgent des Ormes  
25 rue des Tisserands  
61130 ST FULGENT DES ORMES

Enfin, pour candidater et/ou pour avoir le droit de vote à la prochaine assemblée générale, il suffira d'avoir acquitté la cotisation 2022 et d'être majeur.

## **Cotisations 2022**

Un bulletin d'adhésion est présent en dernière page.

Toujours deux formules :  
Membre actif : 15 euros\* ou plus  
Membre bienfaiteur : 30 euros\* ou plus

\*soit après déduction d'impôts : 5,10 euros ou 10,20 euros

La campagne de cotisations 2022 commence le 1er novembre 2021.

Cette année il est possible de payer votre adhésion en ligne sur :

<https://bit.ly/3E1OnoW>

Chèques et espèces à remettre, de préférence, en main propre à :  
Madame Chantale Souty  
71, rue des Tisserands  
61130 Saint Fulgent des Ormes

Les chèques peuvent être adressés par voie postale à l'adresse ci-dessus.

# Bulletin de demande d'adhésion - 2022

PATRIMOINES SAINT FULGENT DES ORMES

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

A remplir par le futur adhérent :

Civilité	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone fixe	
Téléphone mobile	
E-mail	

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'Association Patrimoines Saint Fulgent des Ormes. A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'Association, et en avoir accepté ses statuts et son règlement intérieur qui sont mis à ma disposition sur le site internet. J'ai pris bonne note des droits et devoirs des membres de l'Association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année 2022.

Choix de la cotisation (veuillez cocher la case correspondante) :

- Membre actif : 15 euros ou plus : ..... euros (indiquez le montant choisi)
- Membre bienfaiteur : 30 euros ou plus : ..... euros (indiquez le montant choisi)

Mode de règlement (veuillez cocher la case correspondante) :

- Chèque à l'ordre de Patrimoines Saint Fulgent des Ormes
- Espèces
- Virement (merci de renseigner obligatoirement votre e-mail)

Fait à

Le  
Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.